

Energie en actions, 1ère association d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF, se félicite des annonces ce jour 5 novembre 2015 :

- **de la décision du CA d'EDF d'offrir l'option du païement en actions nouvelles de l'acompte sur dividende 2015**
- **de l'engagement de l'Etat**, actionnaire majoritaire d'EDF, dans un [communiqué de l'APE](#) (Agence des Participations), d'opter pour le versement en actions pour cet acompte sur dividende 2015.

Cette disposition résulte de la résolution n°4 votée à l'AG du 19/5/15 qu'Energie en actions avait soutenue, contrairement au Conseil de surveillance du fonds Action EDF.

Energie en actions demandait depuis 2013 (questions écrites AG de mai 2013 et mai 2014) **que le CA d'EDF propose l'option de païement en actions du dividende, compte tenu du niveau élevé des besoins d'investissements opérationnels du Groupe et du cash flow libre négatif**, et du fait que le versement en actions des dividendes a été exclu du champ de la nouvelle contribution sociale de 3% sur les dividendes distribués.

Association créée en 2006 suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance. Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende conforme aux normes du marché. Energie en actions souhaite que l'actionariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés à la performance de l'entreprise. L'association veut rassembler tous ceux et celles qui partagent ces positions.

Association Energie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET

contact.energieenactions@gmail.com <http://www.energie-en-actions-edf.fr>